

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Cognac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUSSEAU, Président.

Date de la convocation : le 05 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 126

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Marie-Dominique BONIFACE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal
- Budget 2018 – compte administratif et compte de gestion
- Demande de validation pour mise en application du RIFSEEP après avis favorable de la CT
- Participation employeur à la prévoyance – maintien de salaire
- Mise en place d'un carnet tickets-déjeuner
- Information sur le prêt pour l'agrandissement de la déchetterie
- Délibération sur le prix de vente des composteurs
- Délibération autorisant le Président à publier et à réaliser les marchés suivants :
 - Acquisition de véhicules de collecte
 - Extension de la déchetterie de Thiviers
- Décisions prises par le bureau syndical

Le Président ouvre la séance à dix-huit heures trente et remercie les membres présents. Madame Marie-Dominique BONIFACE est désignée secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée que l'on veuille bien l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour la tarification pour la collecte de la cité de Clairvivre. Les membres du comité syndical donnent leur accord.

Approbation du procès-verbal

Le compte-rendu du comité syndical du 07 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Tarification 2018 pour la collecte des déchets de la cité de Clairvivre

Le Président propose aux membres du comité syndical un montant de contribution par résident pour la cité de Clairvivre de 104.00 Euros pour l'année 2018 pour un produit attendu de 79 352 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la tarification et autorisent son application.

Budget 2018 – compte administratif et compte de gestion

Monsieur Joussein présente le budget 2018, le compte administratif.

Chapitre 11 :

- Carburant
En 2017 le montant des frais liés au carburant a été de 287 180.88 euros.
Un montant de 330 000 euros a été budgétisé pour 2018, un montant supérieur à 2017 tenant compte de la hausse de la fiscalité sur le carburant (7 cts d'euros au litre à compter du 1^{er} janvier).
- Fournitures petits équipements
En 2017 le montant réalisé a été de 81 545.83 euros, un montant supérieur à celui budgétisé en 2017. Cette augmentation s'explique par les imputations comptables sur l'achat de matériel (pièces, pneumatiques..) nécessaire aux réparations réalisées en régie.
- Sacs jaunes
Les dépenses liées à la fourniture des sacs jaunes baissent en raison de la fin de la numérotation des sacs jaunes et l'acquisition des sacs cabas pour la collecte du tri en vrac. Le montant de la dépense en 2017 a été de 25 538.11 euros soit environ 10 000 euros de moins qu'en 2016. Le nombre de cartons de sacs jaunes commandés pour 2018 reste le même qu'en 2017.
- Contrats de prestations
Le montant budgétisé pour 2018 est supérieur à celui de 2017 en raison de la réalisation du nettoyage des containers semi-enterrés par une entreprise extérieure.
- Entretien réparations matériels roulants
Le montant budgétisé est en augmentation. Les véhicules de collecte sont de plus en plus sophistiqués et les pièces de plus en plus coûteuses.
- Les formations
Le montant budgétisé est maintenu à 15 000 euros en raison des formations qualifiantes nécessaires aux agents de collecte affectés sur des bennes grue (CACES), des recyclages FCO et les formations en sécurité qui sont réalisées par des centres de formations extérieurs (hors CNFPT).
- Catalogues et imprimés
Le montant prévu est de 6000 euros, un montant supérieur à celui réalisé en 2017. L'accent sera mis sur la communication en 2018 auprès des élus, des usagers et des scolaires.
De nouveaux supports de communication seront réalisés.

Chapitre 12

- Autres personnels extérieurs
Le montant budgétisé est en hausse. Trois départs d'agents de la collectivité en disponibilité ont occasionnés des frais supplémentaires. Des agents employés en missions temporaires ont été recrutés pour remplacer les agents partis en disponibilité.
- Rémunération principal FPT
L'augmentation prévue pour 2018 s'explique par la nomination comme stagiaire de deux agents. Deux nominations consécutives au départ à la retraite d'agents
- CDAS CNAS – action sociale
Les agents bénéficient de l'action sociale par le biais du Comité Départemental d'Action sociale et national. Une cotisation de 1.20 % sur la masse salariale est payée par la collectivité afin d'en faire bénéficier les agents de la collectivité.
Le montant prévu pour 2018 s'élève à 22 500 euros, un montant supérieur à celui réalisé en 2017. Cette hausse s'explique par le souhait de la collectivité de faire évoluer le montant de la participation employeur à la prévoyance et celui d'accorder un carnet de tickets-déjeuner.
- Contributions SMD3
Le montant budgétisé 2018 par rapport à 2017 est supérieur en raison de l'augmentation de la TGAP de 1 euros.

Les recettes

Les principales recettes sont la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, les conventions, Clairvivre, la participation du Grand Périgueux pour la prestation que nous réalisons sur les communes de Savignac les Eglises et Sorges.

Le montant prévu des recettes liées aux conventions pour 2018 est en baisse en raison des régularisations qui ont lieu sur les conventions des professionnels (baisse des déchets générés).

Le montant de la taxe est maintenu à 12.5%, un taux inchangé depuis 15 ans.

La participation du Grand Périgueux s'élève à 176 420 euros pour 2018. En 2019 le montant devrait diminuer nettement puisque nous cesserons de collecter la commune de Sorges et Ligeux en Périgord.

Investissements

Les principaux investissements sont :

- Les containers semi-enterrés
- Les colonnes aériennes
- L'agrandissement de la déchetterie de Thiviers
- Le système d'accès de la déchetterie
- Un véhicule de collecte + Polybenne grue

Compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion 2017 est présenté à l'assemblée du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2017

Compte administratif 2017 :

Le compte administratif de l'exercice 2017 est dressé par le Président.

Le Président s'étant retiré, le doyen, Monsieur Albert MARIE procède au vote du compte administratif 2017

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017

Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe ROUSSEAU, Le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Les membres du comité syndical décident d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 213 921.44 euros correspondant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Budget primitif 2018

L'exposé entendu,

Le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité.

Emprunt pour l'acquisition d'un véhicule de collecte

Le Président explique qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule de collecte

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'autoriser à négocier, à signer, à réaliser un emprunt

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le Président à négocier, à signer, à réaliser l'emprunt.

Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

Le Président explique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour 2018.

Le Président propose de maintenir le taux à 12.50 %.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident d'adopter le taux de 12.50 % (le produit attendu 2018 est égal à 12.50 % des bases de la valeur locative).

Le Régime indemnitaire - RIFSEEP

Le Président explique,
En décembre dernier le projet du régime indemnitaire a été présenté à l'assemblée du comité syndical avant d'être soumis à la commission technique du centre de gestion en janvier 2018.

La commission technique du centre de gestion a émis un avis favorable au projet de régime indemnitaire.

Il appartient désormais aux membres du comité syndical d'autoriser l'application du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical approuvent et autorisent l'application du RIFSEEP.

Votants : 77 - Pour : 76 - Contre : 1

Participation employeur au maintien de salaire

Le Président explique,
Actuellement la participation employeur pour le maintien de salaire est de maximum 14 €/mois brut.

Le montant de la cotisation payée par le salarié pour le maintien de salaire a augmenté. Aussi il est proposé de participer à hauteur de 20 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la revalorisation de la participation employeur à concurrence de 20 euros maximum.

Mise en place des tickets-déjeuner

Le Président explique qu'il souhaiterait instaurer la dotation d'un carnet de tickets-déjeuner par an pour les salariés du SMCTOM avec une participation de l'employeur de 50%.

La valeur du carnet serait de 90 € (45 euros employeur-45 euros salarié).

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent la dotation annuelle d'un carnet de tickets-déjeuner.

Information sur le prêt pour l'agrandissement de la déchetterie

Le Président informe les membres du comité syndical que l'établissement bancaire choisi pour l'emprunt concernant l'agrandissement de la déchetterie est la Caisse d'épargne. Le Président précise que le montant du prêt est de 300 000 euros et d'une durée de 15 ans.

Taux d'intérêt : 1.58 % - TEG 1,59 %

Commission engagement : 300 euros

Montant de la première échéance : 24 740 €

Fonds mobilisables au plus tard au 31/10/18

Prix de vente des composteurs

Le Président explique que dans le cadre de la réduction des déchets notamment des fermentescibles la collectivité souhaite poursuivre la vente des composteurs individuels malgré la fin de la participation au financement de 30 % du SMD3.

Le Président précise que le montant à l'achat du composteur est de 30 euros.

Le Président propose une participation du syndicat à hauteur de 50 %.

Le montant de vente à l'usager serait donc de 15 € l'unité.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent l'application tarifaire pour la vente de composteurs soit 15 € l'unité et la participation du syndicat à hauteur de 50 %.

Marchés : Acquisition de véhicules de collecte, extension de la déchetterie de Thiviers

Le Président explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour procéder à l'achat d'une nouvelle benne de collecte ordures ménagères et d'un polybenne équipé d'un bras de levage et d'une grue.

Il en est de même pour les travaux d'extension de la déchetterie de Thiviers.

- Véhicules de collecte

Le Président demande qu'on l'autorise à lancer un marché d'appel d'offres ouverts et à réaliser tous les actes pour l'acquisition des véhicules.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président :

⇒ A lancer un marché

⇒ A signer tous les actes relatifs au marché

- Extension de la déchetterie de Thiviers

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer un marché à procédure adaptée, à signer tous actes relatifs au marché.

Décisions prises par le bureau syndical

1- Renouvellement de la convention d'adhésion avec le pôle santé du centre de gestion chargé du suivi médical des employés territoriaux.

Durée : 3 ans

Cotisation additionnelle de 0.35% calculée sur la masse des rémunérations.

2- Convention de suivi des marchés publics d'assurances avec le cabinet SAS GOURDON AUDIT ASSUR

Durée : 3ans

Montant : 750 € HT/an

3- Convention l'AMPA – association des marchés publics aquitains

Adhésion pour un montant de 50 €/an

4- Vote des ratios – proposition d'avancement de grade

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100
Attaché	Attaché principal	100

5- Convention de servitude ENEDIS

Signature de la convention de servitude ENEDIS en vue de la construction des ouvrages.

6- Mise en place d'outils de connaissance des coûts

Mise en place de Comptacoût – signature de la convention avec l'ADEME

Informations diverses

- Le Président informe que Loïc Mousnier en charge de la communication au SMCTOM prend une disponibilité pour convenances personnelles et part à compter du 02 avril prochain.
Mademoiselle Margaux DEPENTIS arrivera le 03 avril pour le remplacer. Elle sera chargée principalement de la communication.
- Appel à projet sur les déchets « le pied à l'étrier »
Le Président informe qu'une association « le pied à l'étrier » nous a sollicité pour mettre en place en collaboration avec notre syndicat une recyclerie.
- Poursuite pour 2018 de l'aide au financement par le SMD3 pour les gobelets réutilisables

Nombre de gobelets	Taux de subvention	Plafond
Entre 1 et 499	50 %	100 €
Entre 500 et 999		200 €
Au-delà de 1000		300 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Le Secrétaire de Séance

Marie-Dominique BONIFACE



Le Président du SMCTOM

Philippe ROUSSEAU

